

Conditions générales (CG)

pour les apprentissages, formations, cours et manifestations d'aqua suisse (ci-après dénommés «cours»)

Inscription

L'inscription peut se faire au moyen du formulaire d'inscription ou par le biais de la fenêtre de saisie correspondante du site Internet d'aqua suisse. L'inscription est contractuelle pour le participant. Ce dernier accepte que les données d'inscription soient sauvegardées et traitées par voie électronique à des fins internes. Les inscriptions écrites sont à adresser soit par courrier à aqua suisse, Kapellenstrasse 14, Postfach, CH-3001 Berne, soit par fax au 058 796 99 03. Les inscriptions seront prises en compte dans l'ordre de leur arrivée. Si les demandes d'inscription pour un cours ne sont pas assez nombreuses, une date de remplacement sera proposée. En revanche, si les demandes d'inscription sont trop nombreuses, les participations seront acceptées dans l'ordre d'entrée des paiements. Les participants recevront une confirmation du cours soit par e-mail, soit par courrier postal. Le programme détaillé leur sera adressé à temps avant le début du cours, par courrier postal séparé. La documentation sera remise aux participants le jour du cours.

Examens et admissions

Ce sont les réglementations correspondantes sur les examens en question qui servent de bases. Les formulaires qui doivent être remplis par les participants ainsi que les pièces jointes exigées sont transmis par aqua suisse aux instances correspondantes. Il incombe au participant de veiller à l'exactitude des indications, de leurs contenus et des formalités. Les instances compétentes décideront de l'admission. Les examens peuvent être organisés séparément par les instances correspondantes. aqua suisse peut être chargée de l'encaissement des frais d'examen et des frais d'admission.

Annulation de l'inscription

L'annulation de l'inscription d'un participant doit être effectuée par écrit et envoyée à l'adresse aqua suisse, Kapellenstrasse 14, Postfach, CH-3001 Berne ou par fax au 058 796 99 03. En cas d'annulation de l'inscription, de demande de report ou d'interruption de cours par un participant, les frais suivants seront prélevés: 60 à 31 jours avant le début du cours: 30% des frais de participation, 30 à 15 jours avant le début du cours: 60% des frais de cours, 14 jours ou moins avant le début du cours: 90% des frais de cours. Une fois le cours commencé ou en cas d'absence ou d'interruption du participant: 100% des frais de cours. Sur demande dûment fondée, les frais de cours peuvent être partiellement ou intégralement supprimés en présence de cas exceptionnellement difficiles, dont le participant n'est pas responsable (p. ex. maladie grave). Ce sont les responsables du cours qui décident de la validité de la raison invoquée. Au lieu d'annuler l'inscription, le participant ou son employeur peut alors indiquer une autre personne qui assistera au cours à sa place, sous réserve que cette dernière remplisse les conditions d'admission.

Déroulement des cours

aqua suisse se réserve le droit d'annuler des cours pour raisons organisationnelles (p. ex. nombre de participants insuffisant). Dans ce cas, les frais de participation déjà versés seront remboursés. Sous réserve aussi de toute modification de l'emploi du temps, du lieu du cours, au niveau du personnel enseignant ou de légères modifications du plan de cours. En cas de défection d'un chargé de cours, les responsables du cours veilleront à trouver un remplaçant de même niveau. Cela ne donnera toutefois droit à aucune compensation financière de la part d'aqua suisse. Les responsables du cours se réservent le droit de refuser l'accès au cours à des participants fournissant une prestation insuffisante ou adoptant un comportement inconvenant.

Responsabilité et couverture d'assurance, droits d'auteur et autres

Les responsables des cours et aqua suisse déclinent toute responsabilité pour eux-mêmes ou pour les personnes engagées ou mandatées par eux. La couverture d'assurance incombe aux participants. Tous les droits relatifs aux documents remis lors du cours restent intégralement acquis à aqua suisse. Les documents ne peuvent être copiés ni reproduits sans l'autorisation expresse d'aqua suisse.

Pour aqua suisse

Urs Richli
Président

Olivier Savoy
Secrétaire général